



RÉUNION DU 27 JANVIER 2022

Le 27 janvier 2022 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Bohon, dans le cadre des mesures sanitaires

liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16 – MM. Jean-Pierre Jacquet, Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, MM. Florent Silières, Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, MM. Bertrand Lecoeur, François Poisson, Mme Mariette Gardie, M. Sébastien Lemonchois, M. Lionnel Lepourry, M. Paul Quinette, Mme Lise Bourdon.

Absents : 1 – M. Cardin François

Absents excusés : 2 – Mmes Nathalie Muller et Clothilde Lepourry

Secrétaire de séance : M. Florent Silières

Date de convocation : Vendredi 21 janvier 2022, affichée le vendredi 21 janvier 2022

Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants,

COMMUNICATION DU MAIRE

- Remerciements de la famille Bezard pour le décès de Gabriel
- Le programme de la saison du Trident de Cherbourg a été présenté au conseil municipal et transmis aux commissions 'animations, événements' et 'communication'. Le coût s'élève à 5 000 € d'abonnement pour la communauté de communes et à 1 500 € par an pendant 3 ans pour la commune.
- Transmets les vœux de M. Jean Sauvain accompagnés de la boîte de chocolats suisses.

DELIB 2022.01.01 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT VOIRIES SERVICES 2022 – Rapporteur : Alain Langlois

M. Alain Langlois, maire délégué, rappelle que l'entreprise Voiries Services effectue, depuis 2017, le balayage des voiries communales bordées de caniveaux des communes historiques de Saint-Georges-de-Bohon et de Sainteny à raison d'un passage tous les deux mois.

Le conseil municipal,

Entendu les propos de M. Langlois,

Donne son accord, à l'unanimité des votants, pour le renouvellement du passage de l'entreprise Voiries Services afin de procéder au nettoyage des voiries communales bordées de caniveaux sur les communes historiques de Sainteny et Saint-Georges-de-Bohon à raison de 3 178.82 € TTC annuel soit 592.82 € TTC bimestriel. Cette prestation concerne le balayage de voiries aux conditions normales de salissures.

A titre exceptionnel, sur demande de la mairie, la prestation sera facturée 115 € HT de l'heure et 165 € HT du déplacement.

DELIB 2022.01.02 – MISE EN PLACE D'AVANCES SUR LES CHARGES POUR LES LOYERS – Rapporteur : Chantal Lelavechef

Mme Chantal Lelavechef, adjointe en charge du logement, propose à ce que des avances sur les charges locatives soient instaurées sur les différents loyers communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de mettre en place des avances sur les charges, à compter du 1^{er} janvier 2022, à savoir :

- Frais de chauffage, eau et assainissement pour les logements du groupe scolaire
 - 70 € par mois pendant 12 mois
- Taxe sur les ordures ménagères, sur 10 mois, de janvier à octobre compris
 - 18.36 € pour les foyers d'un ou deux personnes
 - 25.39 € pour les foyers de plus de deux personnes

DELIB 2022.01.03 – PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

– Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. Jean-Pierre Jacquet, maire, indique au conseil municipal qu'avant le vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

M. Jean-Pierre Jacquet demande à l'assemblée de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits dans le budget 2021, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022, soit :

Pour le budget communal :

Chapitre 20 :

. compte 2041582 : 8 000.00 € x 25 % 2 000.00 €

Chapitre 21 :

. compte 2121 2 000.00 € x 25 % 500.00 €
. compte 2128 5 000.00 € x 25 % 1 250.00 €
. compte 21311 6 000.00 € x 25 % 1 500.00 €
. compte 21312 10 000.00 € x 25 % 2 500.00 €
. compte 2151 55 000.00 € x 25 % 13 750.00 €
. compte 21538 6 000.00 € x 25 % 1 500.00 €
. compte 21568 6 000.00 € x 25 % 1 500.00 €
. compte 21571 8 000.00 € x 25 % 2 000.00 €
. compte 2158 8 000.00 € x 25 % 2 000.00 €
. compte 2183 2 000.00 € x 25 % 500.00 €
. compte 2184 5 000.00 € x 25 % 1 250.00 €
. compte 2188 1 000.00 € x 25 % 250.00 €

Chapitre 23 :

. compte 2313 10 000.00 € x 25 % 2 500.00 €

Pour le budget du service d'assainissement :

Chapitre 23 :

.compte 2315 80 000.72 € x 25 % 20 000.18 €

A l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise M. le maire à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2022, dans la limite fixée par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

DELIB 2022.01.04 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX MUTUELLES DES AGENTS TERRITORIAUX

– rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, après avoir entendu les propos de M. le Maire, donne son accord pour une participation aux mutuelles des agents, à hauteur de 25 %, pour l'année 2022 soit :

	Voté en 2021		Proposition 2022	
	Montant mutuelle	Part communale	Montant mutuelle	Part communale
Sur la base d'âge entre 50 et 59 ans en 2021				
. agent seul (MASP2)	61.01 €	15.30 €	61.93 €	15.48 €
. agent, son conjoint et 2 enfants ou plus (MASP1)			99.97 e	24.99 €
Sur la base d'âge entre 60 à 64 ans en 2020				
. agent seul (MASP2)	65.26 €	16.35 €	66.24 €	16.56 €

DELIB 2022.01.05 – ACHAT D'UN TERRAIN A SAINT-GEORGES-DE-BOHON – rapporteur : Alain Langlois

Monsieur Langlois, maire adjoint, rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée ZC 143, d'une superficie de 3 137 m², située dans le bourg de Saint-Georges-de-Bohon, dit La Croix Chapeaux, appartenant aux consorts SEBYRE.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 34 000 €, hors frais notariaux. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, après avoir entendu les propos de M. le Maire adjoint,

- . Accepte l'acquisition dudit terrain suivant le prix indiqué,
- . Autorise la prévision de la somme nécessaire au budget 2022,
- . Autorise M. le maire à signer tous les documents y afférant.

DELIB 2022.01.06 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DU LOGEMENT SITUE AU DESSUS DE LA MAIRIE – rapporteur : Alain Langlois

M. Alain Langlois, maire délégué, informe le conseil municipal que les travaux de rénovation du logement situé au-dessus de la mairie de Sainteny ont été estimés à 20 085.52 € TTC.

La commune de Terre-et-Marais souhaite solliciter, dans le cadre des différents contrats mis en place, des subventions auprès des différents organismes d'Etat suivant le plan de financement suivant

	Montant HT		Montant
Travaux	20 085.52 €	. DSIL : 50 %	10 042.76 €
		. autofinancement	10 042.76 €
TOTAL	20 085.52 €	TOTAL	20 085.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- . Approuve le projet et le plan de financement des travaux tels que présentés,
- . Autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
- . autorise la provision de la somme nécessaire au budget 2022,
- . Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents y afférant.

DELIB 2022.01.07 – DETERMINATION DES LIEUX DE BUREAU DE VOTE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Au vu du nombre croissant d'électeurs (1 010 inscrits au dernier pointage), M. le maire informe le conseil municipal qu'il serait peut-être judicieux de modifier les lieux des votes pour les prochaines élections à savoir :

- La salle des fêtes de Sainteny pour le bureau de vote n° 1
- La mairie de Saint-Georges-de-Bohon pour le bureau de vote n° 2

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour la modification des bureaux de vote :

- . élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022
 - . bureau n° 1 : salle des fêtes de Sainteny
 - . bureau n° 2 : mairie de Saint-Georges-de-Bohon
- . élections législatives des 12 et 19 juin 2022
 - . bureau n° 1 : salle des fêtes de Sainteny
 - . bureau n° 2 : mairie de Saint-Georges-de-Bohon

Une demande en ce sens va se faire auprès des services de la Préfecture de la Manche.

DELIB 2022.01.08 – VENTE D'HERBE DE LA PARCELLE SITUEE A SAINT ANDRE DE BOHON – Rapporteur : Gilbert Michel

M. François Poisson étant concerné par le sujet, ne prend pas part au débat.

M. Gilbert Michel, en charge des affaires rurales, informe le conseil municipal que le Gaec du Clos Roset – 45 rue de Hotot – Saint-Georges-de-Bohon – 50500 TERRE ET MARAIS, loue les parcelles ZC 17 et 18 situées sur la commune de Saint-André-de-Bohon, d'une contenance totale de 2 h 50 a 60 ca, à l'année.

M. Gilbert Michel demande que cette location devienne tacite ou qu'un bail soit établi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- . donne son accord pour une location annuelle avec renouvellement tacite
- . le prix est fixé à 130 € l'hectare
- . autorise M. le maire à signer tous les documents y afférant
- . autorise M. le maire à titrer les années 2020 et 2021 omises à ce jour

DELIB 2022.01.09 – ALIENATION VOIRIES – Rapporteurs : Jean-Pierre Jacquet et Alain Langlois

Messieurs Jacquet et Langlois exposent au conseil municipal la demande de citoyens concernant des chemins :

- Rue de la semellerie
- Chemin rural n° 23 dit de la Renarderie

M. le maire propose au conseil municipal d'engager une démarche d'aliénation pour ces deux chemins dans la mesure où ces derniers ont cessé d'être affectés à l'usage du public. Il sera nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- Donne son accord pour procéder à l'aliénation des deux chemins
- Autorise M. le maire à nommer un commissaire enquêteur
- Autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

La commune céderait ces chemins pour l'euro symbolique, les frais éventuels de bornage restant à la charge des acquéreurs.

POINT SUR LES TRAVAUX – Rapporteur : Alain Langlois

Groupe scolaire de Saint-Georges-de-Bohon

- . les toitures et charpentes sont réalisées à 95 % (devraient être finies pour le vendredi 28 janvier)
- . les menuiseries : pénalités de 150 € par jour car l'entreprise Izabelle n'a pas encore commencé les travaux
- . branchement d'eau effectué par le SDEAU
- . lundi 31 janvier : branchement du compteur edf

. réfection de la cour : l'entreprise Pigeon a émis un devis pour 20 8257.75 € HT sur la demande de l'architecte. Le conseil souhaite passer cette dépense en investissement afin de permettre à la commune de récupérer la TVA

Maison de la salle des fêtes de Sainteny

- . les planchers et la peinture sont faits.
- . les huisseries et la cuisine restent à poser.

La location pourra se faire à partir du 1^{er} avril 2022.

Distributeur à pains de Saint-Georges-de-Bohon

Le distributeur à pains est de nouveau en fonctionnement depuis une semaine.

CCBDC – AVANCEMENT DU PLUIJ – Rapporteur : Gilbert Michel

Du retard a été pris car il y a beaucoup de zones humides sur tout le territoire. Des fouilles vont être réalisées prochainement sur différents terrains de la commune de Terre et Marais, notamment sur la zone artisanale de Sainteny.

QUESTIONS DIVERSES

- . M. Gilbert Michel demande pourquoi les lumières sont allumées le matin jusqu'à 9 h 30.
 - ⇒ il faut prévenir le SDEM
- . A ce jour, l'application Citykomi compte 102 inscrits
 - ⇒ une réunion va être proposée afin de présenter cette application aux commerçants, artisans, entreprises et associations.
- . Mme Nelly Bataille informe qu'une enquête va être mise en place auprès des habitants de la commune afin de connaître les attentes des uns et des autres, pour, au final, proposer des animations intergénérationnelles, encadrés par des bénévoles : jeux de société de tous âges, ateliers de couture, bébé lecture, ...
- . M. François Poisson signale que, dans le chemin menant à l'habitation de M. Mickaël Folliot, côté route communale, une buse doit être bouchée.
- . M. François Poisson demande à ce qu'un courrier soit adressé aux différentes personnes ayant installé des mobil homes sur leurs terrains
- . M. Lionnel Lepoury souhaite qu'une commission soit faite pour l'éventuelle pose de caméras sur la commune
- . Mme Mariette Gardie informe que, lors de fortes pluies, des routes sont vite inondées côté Ventigny
- . Mme Mariette Gardie évoque le souci d'accueillir de nouvelles personnes dans une association.
 - ⇒ des animations intergénérationnelles vont être mises en place
- . Mme Mariette Gardie s'informe sur le maintien de la cantinière au groupe scolaire ou si la commune sera obligée de prendre la cantine centrale
 - ⇒ le sujet sera à revoir avec les services de la communauté de communes de la Baie du Cotentin
- . M. François Poisson trouve que le massif situé à la sortie de Sainteny, direction Périers est triste
 - ⇒ la commission 'fleurissement' se réunira le 19 mars à 10 h afin d'évoquer ce sujet
- . M. Jean-Pierre Jacquet évoque les problèmes d'isolation de la salle des fêtes de Sainteny

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 58